



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2017

La vérificatrice générale signale que la dernière révision en profondeur de la formule de financement des conseils scolaires remonte à 2002

(TORONTO) « La dernière révision indépendante complète de la formule de financement que le ministère de l'Éducation applique aux conseils scolaires remonte à 2002 », observe la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son Rapport annuel 2017, déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative.

Durant l'année scolaire 2016-2017, le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les municipalités ont octroyé à 72 conseils scolaires de district en Ontario des subventions de fonctionnement se chiffrant à 23 milliards de dollars, pour offrir un enseignement élémentaire et secondaire à près de 2 millions d'élèves.

En 2002, un groupe de travail indépendant a examiné la formule complexe qu'emploie le Ministère pour calculer le financement des conseils scolaires, et a recommandé au Ministère de revoir et de mettre à jour chaque année les repères utilisés dans la formule. Il lui a également recommandé d'effectuer un examen approfondi général de la formule tous les cinq ans. Quinze ans plus tard, le Ministère n'a pas demandé un autre examen indépendant de la formule de financement.

L'audit a révélé que le Ministère accorde aux conseils scolaires une marge de manœuvre considérable dans l'engagement des fonds qu'ils reçoivent, y compris ceux qui sont destinés à des priorités éducatives provinciales particulières. Le Ministère n'oblige pas non plus les conseils scolaires à indiquer comment les fonds destinés à ces priorités sont dépensés. Cela limite sa capacité de déterminer si les fonds affectés à ces priorités servent à répondre aux besoins réels des élèves, quel que soit le conseil scolaire dont leur école relève.

Voici certaines des constatations du Rapport :

- La moitié du financement de l'éducation à l'enfance en difficulté est octroyée en fonction de l'effectif quotidien moyen d'un conseil scolaire, au lieu du nombre d'élèves qui reçoivent des programmes et services d'éducation à l'enfance en difficulté. Si le Ministère avait octroyé cette proportion du financement en fonction du nombre réel d'élèves recevant des programmes et services à l'enfance en difficulté, une somme de 111 millions de dollars aurait été affectée différemment aux conseils.
- Depuis au moins l'année scolaire 2008-2009, les résultats en mathématiques des élèves des 3^e et 6^e années et en mathématiques appliquées des élèves de 9^e année sont inférieurs à la norme. Bien que certaines écoles élémentaires comptent des enseignants spécialistes d'une matière donnée, ce n'est généralement pas le cas pour les mathématiques.

- Le Ministère ne compare pas ni n'analyse les dépenses réelles par élève ou par école des conseils scolaires. L'audit a révélé d'importantes variations dans les dépenses par élève et par région ainsi qu'entre les conseils scolaires d'une même région. Une telle analyse permettrait au Ministère de recueillir des renseignements utiles sur le fonctionnement des conseils scolaires en Ontario. Il pourrait ainsi prendre des décisions plus éclairées en matière de financement.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.